



Droit au nationalité française

Par **amazigh15**, le **20/05/2013** à **23:42**

salut

je suis fils d'un ancien combattant de 2em guerre mondial.j ai 14 ans quand mon père est décédé est ce que je peux avoir nationalité française.

merci

Par **amajuris**, le **20/05/2013** à **23:51**

bjr,

ce qui compte c'est la nationalité de vos parents à votre naissance et durant votre minorité.

le fait que votre père soit un ancien combattant ne vous apporte aucun avantage.

et surtout votre nationalité actuelle car les règles diffèrent selon celle-ci.

cdt